



LES OMBRIÈRES AGRIVOLTAÏQUES DU QUERCY

ENGAGER UNE APPROCHE TERRITORIALE POUR ACCOMPAGNER LES PAYSAGES INÉDITS INDUITS PAR LES OMBRIÈRES

La question de TSE

Face aux enjeux de transition énergétique nationaux, TSE développe une approche inédite de production d'énergie solaire : l'agrivoltaïsme. Le projet s'inscrit dans le Quercy, fortement concerné par l'évolution des pratiques liées au changement climatique. La demande est initialement portée par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation du plateau de Sérignac, constituée d'exploitants agricoles du Lot soucieux de conserver une ressource en eau suffisante.

Le développement d'ombrières photovoltaïques, combiné au maintien de l'agriculture, pourrait-il répondre aux enjeux liés au réchauffement climatique, ainsi qu'au développement d'énergies renouvelables sur ce territoire ?

La Chaire Paysage et Énergie a été sollicitée pour s'associer à la réflexion menée par TSE quant aux paysages inédits que va générer ce projet agrivoltaïque sur le territoire.



Carte de situation des départements concernés par le projet



Photographie du territoire d'étude : sur le plateau de Roquecor

Les réponses de l'atelier :

La mission est développée en trois temps, permettant d'identifier l'ensemble des enjeux qui conditionnent ce projet. Le premier temps est tourné vers une approche territoriale, à travers une lecture à grande échelle et une compréhension des dynamiques sociales, agricoles et paysagères en cours. Le deuxième temps est consacré à des allers-retours entre l'échelle territoriale et celle des parcelles étudiées pour l'implantation du projet. Cette phase constitue le moment de rencontre avec certains

agriculteurs. Le dernier temps est celui de l'élaboration des préconisations réalisées pour TSE, prenant en compte les éléments des deux étapes précédentes.

Cette mission a pu s'enrichir de la collaboration avec un bureau de concertation, amenant à recueillir les interrogations des personnes qui habitent et animent aujourd'hui le territoire.

L'approche territoriale : identifier les dynamiques du grand territoire

Le territoire du projet est divisé en deux régions et trois départements. Cependant, il était nécessaire pour ce projet de le lire sous l'angle du paysage afin de dépasser ces limites administratives.

L'approche territoriale est portée par plusieurs phases de terrain, enrichies par de nombreuses lectures et des rencontres organisées avec certains acteurs (agriculteurs, élus, habitants etc.). L'analyse des paysages conduit à l'identification de trois entités paysagères qui portent des caractéristiques bien identifiées :

- Les confins du causse viticole
- La mosaïque agricole du Boudouyssou
- Le plateau céréalier

Ces entités sont localisées sur la carte ci-après et décrites sous forme de fiches présentant leurs caractéristiques ainsi que les enjeux que portent chacune d'entre elles.

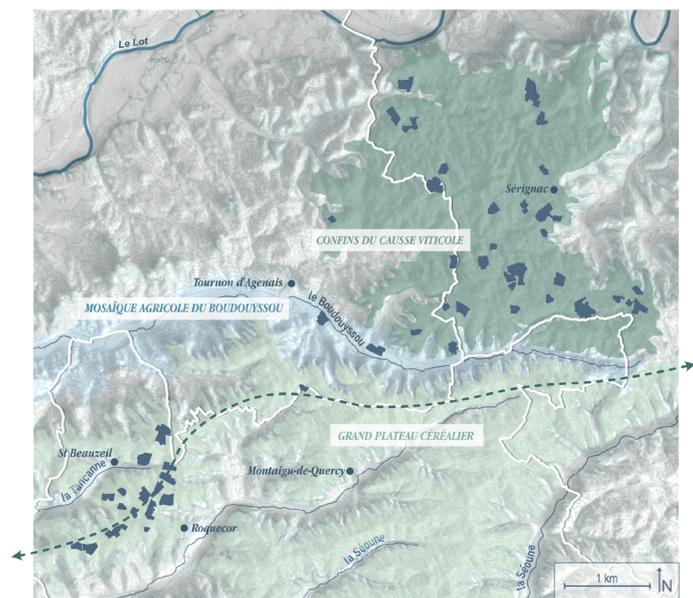
Démarche et approche vers le projet

L'approche territoriale constitue la base de notre démarche vers le projet. Celle-ci est composée de différentes étapes, menant au projet :

- la mise en récit du projet, permettant de se projeter sur le long terme, en lien avec la durée de l'implantation des ombrières sur le territoire (de 40 à 50 ans),
- la participation à une démarche de concertation, qui a permis de recevoir les inquiétudes et les questionnements des habitants sur le territoire,
- l'élaboration de préconisations à différentes échelles, à destination des divers acteurs du projet (TSE, pouvoirs publics, agriculteurs concernés par le projet). Certaines de ces préconisations sont présentées ci-après.



Visite de l'une des parcelles lors d'une phase de terrain, en compagnie des propriétaires et exploitants.



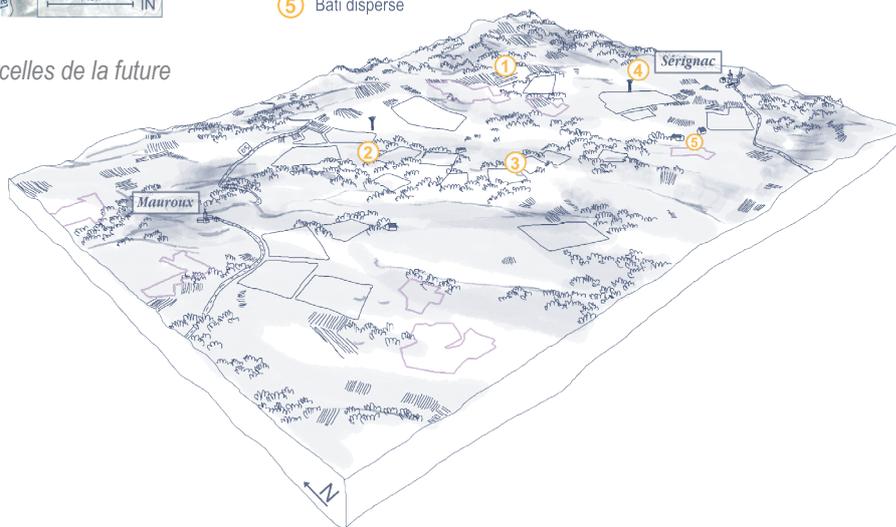
← - - - - Ligne de crête, limite de bassin versant du Lot et celui de la Garonne

Carte des unités paysagères identifiées et des parcelles de la future grappe agrivoltaïque

Bloc-diagramme décrivant l'entité paysagère des confins du causse viticole

Légende

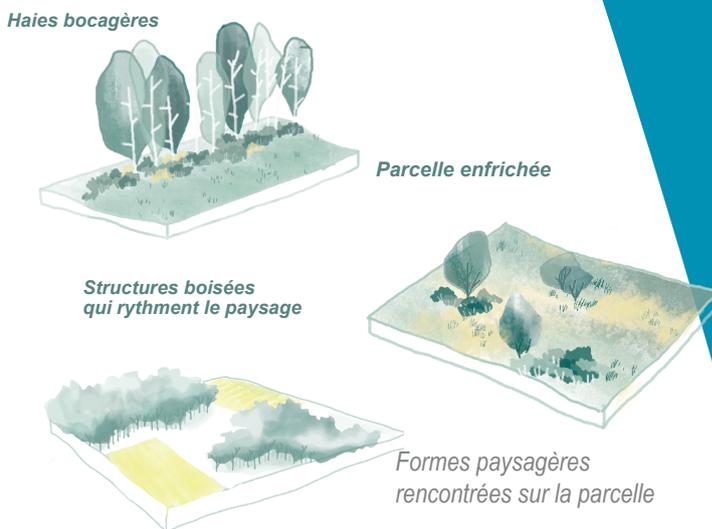
- ① Parcelles viticoles faisant le lien avec la vallée du Lot
- ② Maillage bocager encore présent
- ③ Parcelles agricoles en "chambres"
- ④ Châteaux d'eau comme repères dans le paysage
- ⑤ Bâti dispersé



Proposer une esquisse sur des parcelles témoins

Pour élaborer des préconisations à l'échelle des parcelles, nous avons sélectionné quelques parcelles-témoins, représentant les trois entités paysagères identifiées en amont. L'objectif sur ces parcelles est de développer avec précision des préconisations à cette échelle quant à l'implantation de l'ombrière et des nouvelles interactions qui vont naître de ces paysages inédits. L'enjeu est de donner des clés de démarche à TSE ainsi qu'à d'autres acteurs pour élaborer ces préconisations.

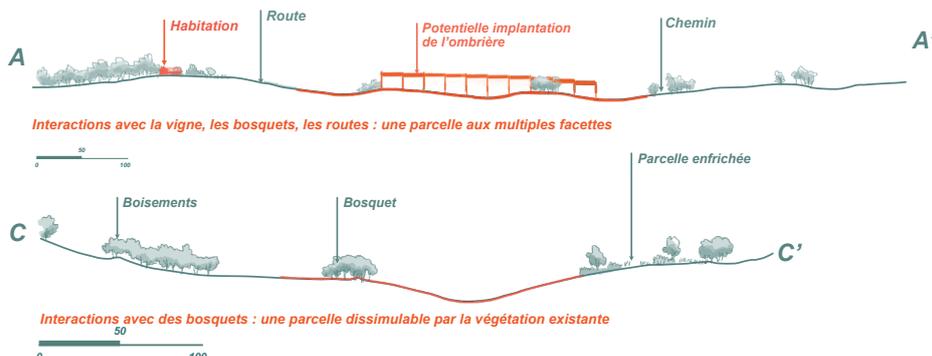
Voici quelques éléments que l'on retrouve sur ces fiches :



Photographie aérienne et localisation des coupes



Photographies de la parcelle



Exemples de coupes de relief de la parcelle et positionnement potentiel de l'ombrière

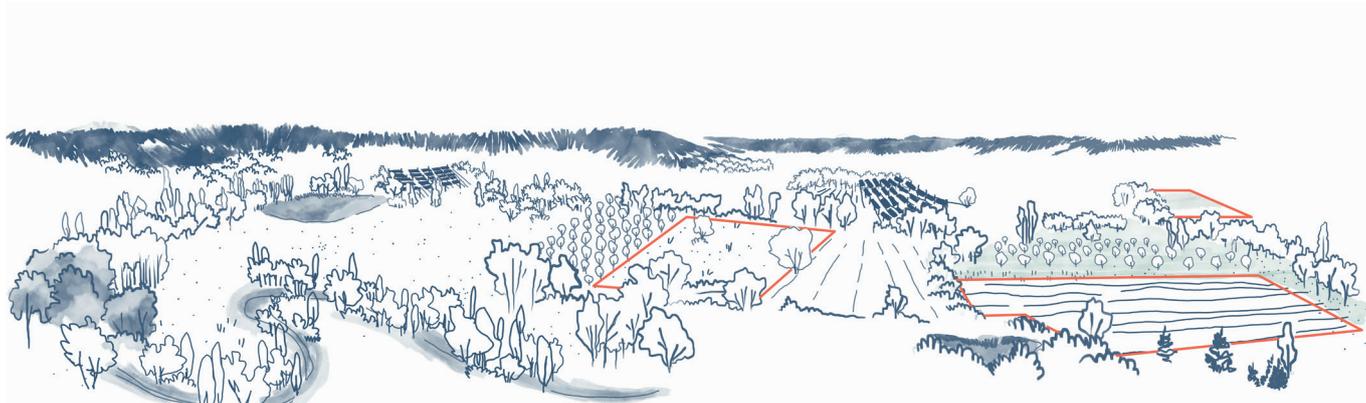
Préconisations suivant les interlocuteurs : préparer le passage de relais

La dimension territoriale du projet de grappe agrivoltaïque a conduit la démarche vers le développement de préconisations plus générales, à l'attention des divers acteurs qui prennent part au projet :

- à TSE, d'abord : ces préconisations générales permettent de cadrer différentes étapes du projet, depuis le choix des parcelles jusqu'au démantèlement des ombrières, en passant par la conduite d'ateliers de concertation.
- aux agriculteurs investis dans le projet, et aux futurs repreneurs : l'objectif est de donner des pistes quant aux pratiques agricoles possibles sous les ombrières. L'enjeu est également de les guider vers l'évolution de leurs pratiques actuelles vers des pratiques plus en lien avec les changements globaux (agroécologie, agriculture biologique etc.).
- aux pouvoirs publics, enfin : ces préconisations ont deux objectifs. Le premier est d'encourager ces acteurs à porter le projet agrivoltaïque sur

le long terme. Ce dossier ainsi que les fiches de préconisations qu'il comporte pourront être relayés, repris, voire complétés par les acteurs territoriaux notamment au sein des DDT, des Chambres d'Agriculture, les CAUE, ainsi que par les acteurs institutionnels et les associations tels que le collectif PAP ou l'institut Négawatt. Le second objectif est d'appuyer la nécessité de concevoir ce projet à l'échelle territoriale afin de développer un projet cohérent.

Il est nécessaire que ces préconisations soient relayées aux différents acteurs du projet ciblé afin de poursuivre les réflexions aux échelles locales, territoriales et nationales. L'énergie a aujourd'hui une place prépondérante dans nos vies. A travers ce projet agrivoltaïque, les structures peuvent donner au paysage la dimension d'un «jardin de l'énergie», mettant en valeur les ombrières ainsi que les activités agricoles qui se pratiqueront dessous.



Croquis illustrant le récit : le développement de plans agroécologiques par les pouvoirs publics à l'échelle des territoires fait évoluer les paysages. L'arbre retrouve sa place sous toutes ses formes (haies, bosquets, pré-vergers, ripisylves etc.).



Un label identifie les productions issues des parcelles portant les ombrières.

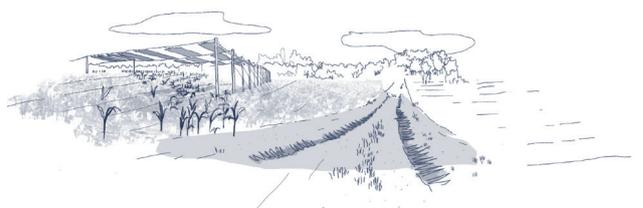
Hier



Aujourd'hui



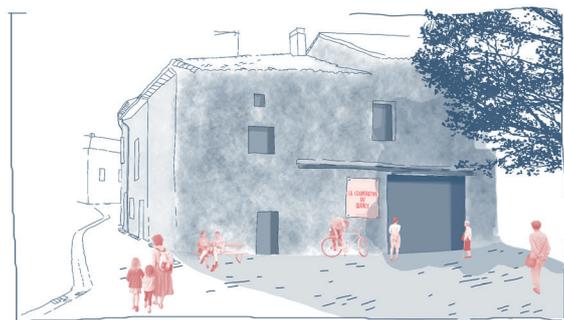
Demain, avec le projet



Après-demain, avec le projet



Croquis illustrant le récit : les ombrières facilitent les expérimentations d'activités agricoles qui s'adaptent aux changements à venir.



Croquis illustrant le récit : nouveaux lieux de distribution des produits locaux.

Exemples de croquis permettant de constater l'évolution des paysages et de se projeter dans les paysages inédits de demain et d'après-demain sur une parcelle témoin.

Paysagistes :

Roxane Rahimi - roxane.rahimi@hotmail.fr
Coline Pacton - coline.pacton@laposte.net

Encadrante : Claire Laubie - atelier@acielouvert-paysage.fr

Chaire Paysage et énergie : Bertrand Folléa - b.follea@ecole-paysage.fr

école
nationale
supérieure de
paysage

<http://www.ecole-paysage.fr>